## Article 43 du Règlement

Que la Chambre prenne des mesures pour qu'on cesse de pénaliser les agriculteurs de l'Ouest et qu'on demande au ministre concerné de permette qu'on écoule librement l'orge de l'Ouest sur les marchés mondiaux.

**(1410)** 

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'IMPRESSION DES DOCUMENTS DES FORCES ARMÉES— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que l'industrie de l'impression est le quatrième employeur dans notre pays et étant donné que c'est une société américaine, la National Publishing Company de Scottdale en Arizona qui imprime l'annuaire du personnel et des services de la base de Borden des Forces armées canadiennes et que, par conséquent, des dollars canadiens s'échappent aux États-Unis, je propose, avec l'appui du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty):

Qu'à l'avenir, ce soient des entreprises canadiennes exclusivement qui soient chargées d'imprimer tous les annuaires et autres documents des bases des Forces armées canadiennes.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PÉNITENCIERS

DORCHESTER (N.-B.)—ON DEMANDE D'ENQUÊTER SUR LES PRÉSUMÉS SÉVICES INFLIGÉS AUX PRISONNIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante. Étant donné que dans la lettre qu'ils ont signée et qui a été diffusée hier soir à la radio de Radio-Canada, 38 détenus du pénitencier de Dorchester alléguaient qu'ils avaient fait l'objet de sévices et de vexations avant la récente et tragique prise d'otages à cette institution, je propose, avec l'appui du député de Davenport (M. Caccia):

Que le solliciteur général fasse porter l'enquête qu'il a ordonnée sur ces allégations, et qu'il ajoute à l'équipe chargée de l'enquête des personnes étrangè-

res au ministère, quelques députés, par exemple, de façon à s'assurer que l'évaluation sera vraiment complète et objective.

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA SUPPRESSION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL DANS LE CAS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DES PETITES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante. Étant donné les pressions exercées sur les agriculteurs et les petits exploitants, la difficulté de produire et la nécessité de continuer à produire, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre abolisse l'impôt sur les gains en capital dans le cas des exploitations agricoles et des petites entreprises.

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES CULTURELLES

ON DEMANDE DE VERSER DES FONDS SUFFISANTS AUX MUSÉES ET AUX GALERIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Dans leur rapport annuel de 1979-1980, les Musées nationaux du Canada soulignent à nouveau l'état déplorable où se trouvent nos galeries et nos musées nationaux, régionaux et municipaux. Étant donné qu'il importe de créer au Canada un riche fonds culturel, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre enjoigne au secrétaire d'État de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir que nos collections irremplaçables soient abritées, conservées et exposées de façon convenable, afin que tous les Canadiens puissent goûter leur culture et leur patrimoine.

Mme le Président: Pour pouvoir être présentée, une motion de cette nature doit avoir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.